RAPPORT ANNUEL
2012-2013

ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
720-1265, RUE BERRI
MONTRÉAL, QC H2L 4X4

Tél. : 514-845-3247 ou 1 800 561-3459 / Téléc. : 514-845-3643
Courriel : Info@otpq.qc.ca

www.otpq.qc.ca | facebook.com/technologueprofessionnels | twitter.com/otpq

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.
Ordre des technologues professionnels du Québec
Tirage : 350
Reproduction autorisée avec la mention de la source

Mission

Fondé en 1927 et reconnu par l'Office des professions du Québec le 10 septembre 1980, la mission de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) est de promouvoir et assurer la compétence des technologues professionnels dans l'intérêt public.

Orientations

Assurer l'efficience des mécanismes de protection du public, promouvoir la compétence professionnelle de ses membres et assurer le développement organisationnel de l'Ordre.

Titre réservé

L'OTPQ confère à ses membres le titre réservé de technologue professionnel, (T.P. ou T.Sc.A.), après l'obtention d'un diplôme d'études collégiales agréé dans un domaine des sciences appliquées ou du génie. Véritable marque de professionnalisme, ce titre témoigne de l'engagement des technologues à suivre des normes déontologiques strictes et à assumer la responsabilité de l'exécution du travail pour lequel ils et elles ont été formés.

Compétences

Effectuer des travaux de nature technique relevant de sa compétence, selon des procédés, des méthodes et des normes reconnues. Sa formation de niveau collégial lui permet de produire des plans et des devis, d'analyser des données, de vérifier et de modifier des procédés, de contrôler la qualité, de vérifier, de surveiller et d'entretenir des systèmes, ainsi que de gérer des projets. En tant que responsable de la réalisation, il est le relais obligatoire entre la recherche et le développement des nouvelles technologies et leurs applications dans l'industrie.

Secteurs technologiques

Les technologues professionnels œuvrent dans une multiplicité de domaines tels que : génie électrique, génie civil, travaux publics, mécanique du bâtiment, architecture, agroalimentaire, géomatique, foresterie, transformation du bois, pâtes et papier, informatique, chimie, pêche, mécanique, métallurgie, minéralurgie, aéronautique, aménagement du territoire, sciences naturelles, environnement et orthèse-prothèse.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1703-5651

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président 4

Rapport des élections 2013 6

Rapport des activités du Comité exécutif 6

Rapport des activités du Conseil d'administration 7

Rapport des comités 8

Rapport de la syndic 13

Rapport de l'auditeur indépendant 15

- Résultats 15
- Évolution des soldes de fonds 16
- Bilan 16
- Flux de trésorerie 16
- Notes complémentaires 17
- Renseignements complémentaires 19

Prévisions budgétaires 2013-2014 21

Tableau des membres 22

Répartition des membres 22

Cotisation 22

Composition du Conseil d'administration, des comités et du personnel 22

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le trente-troisième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice,

Me Bertrand St-Arnaud
Québec, juin 2013

Me Bertrand St-Arnaud

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles et
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2012-2013 (1er avril 2012 au 31 mars 2013).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2013

Monsieur Jean-Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2012-2013 (1er avril 2012 au 31 mars 2013).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Alain Bernier, T.P.
Montréal, juin 2013

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a accueilli favorablement le dépôt du projet de loi 49 intitulé *Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées* afin de moderniser les lois professionnelles de ce secteur. Déposé le 12 juin 2013, ce projet de loi vise aussi à autoriser des actes aux technologues professionnels. Et l'Ordre demeure, somme toute, confiant dans la bonne foi et le respect des engagements pris par les autorités politiques et par l'Office des professions dans le cheminement des autorisations d'actes ou d'activités.

Il s'agit en quelque sorte du même projet de loi (le nº 77) déposé le 29 mai 2012 par le ministre de la Justice de l'époque issu du gouvernement du Parti libéral du Québec. Nous retrouvons bien entendu de légères variantes – somme toute, mineures – de l'ancien projet de loi. L'État relance simplement le dossier, près de 13 mois plus tard en raison des élections de l'an dernier !

De ce projet de loi 49, il faut retenir que des règlements d'autorisation d'actes ou d'activités pour les technologues professionnels suivront: trois ententes sont déjà conclues et deux restent encore à négocier. L'Ordre a déjà complété des ententes avec trois ordres professionnels : l'Ordre des agronomes, l'Ordre des chimistes et l'Ordre des géologues. Le gouvernement a jugé bon de ne pas les publier. Nous respectons cette décision. Toutefois, il existe maintenant un modèle (balises ou paramètres) à utiliser pour les autorisations d'actes ou d'activités. Reste à discuter avec les dirigeants de l'Ordre des architectes et de l'Ordre des ingénieurs. La balle est dans le camp de ces deux ordres ou dans le camp du ministre pour décider de la date à laquelle notre Ordre discutera avec ces deux ordres professionnels. Chose certaine, ces deux ordres professionnels devront tôt ou tard – avant l'adoption de ce projet de loi – discuter de partage d'actes ou d'activité avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Selon l'Office des professions du Québec, ces règlements d'autorisations d'actes sont indissociables de ce projet de loi. Ainsi, bientôt, pour poser des actes qui sont du ressort d'une de ces cinq lois professionnelles, il faudra être membre du système professionnel québécois avec toutes les obligations et devoirs que cela comporte. C'est ce qu'on appelle la professionnalisation du domaine des sciences appliquées, comme c'est le cas présentement dans le vaste secteur de la santé et des services sociaux puisque pour traiter ou soigner un patient il faut obligatoirement être membre du système professionnel québécois. Comme l'indiquait le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Monsieur Bertrand St-Arnaud, lors du dépôt du projet de loi « ... d'autres dispositions permettront aussi aux ordres professionnels concernés d'autoriser l'exercice, par les technologues professionnels, de certaines activités qui sont réservées à leurs membres, bonifiant ainsi la contribution des technologues professionnels à ce secteur d'activité ... ».

BUREAU DU SYNDIC

Les bonnes pratiques de gouvernance responsable veulent que les dirigeants d'une organisation soient attentifs et proactifs face à l'évolution des paramètres internes et externes affectant la mission et la performance de leur organisme.

Constatant la croissance continue des charges de travail à assumer pour traiter le nombre et la complexité grandissante des dossiers - et en corollaire s'adapter à l'évolution de cette partie importante de sa mission de protection du public - l'Ordre a revu le fonctionnement et l'organisation du Bureau du syndic. Suite à cette analyse l'Ordre a convenu de rapatrier le Bureau du syndic à son siège à Montréal et de procéder à l'embauche d'un syndic à temps plein, au lieu de recourir à un syndic et des syndics adjoints travaillant de leur résidence et demeurant en majorité à l'extérieur de la région montréalaise, engendrant des frais plus élevés de télécommunications, entre autres. La nouvelle syndic est entrée en fonction en janvier 2013 et travaille dans les locaux de l'Ordre, permettant une plus grande uniformité dans les pratiques, une meilleure coordination et un meilleur rapport administratif tout en s'engageant dans le développement d'outils et de processus améliorés mieux adaptés aux défis qu'a à répondre le Bureau du syndic.

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Aussi, durant l'exercice financier l'Ordre a poursuivi ses efforts et continué ses entretiens avec les représentants du gouvernement français dans le cadre de l'Entente cadre France-Québec sur la mobilité de la main-d'œuvre. Nous avions signé le 21 juin 2011 une première entente sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Cet Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de la France regroupait trois diplômes québécois (DEC en sciences appliquées) et sept diplômes français délivrés par les Instituts universitaires de technologie (IUT) et des lycées (Brevets de technicien supérieur, BTS). Fort de cette avancée, l'Ordre a poursuivi ses travaux lors de trois missions à Paris - en avril, juillet et décembre 2012 - grâce au soutien logistique et financier du ministère des Relations internationales du Québec. Des rencontres ont eu lieu également avec les représentants du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de la France lors de ces trois missions. Ainsi, l'Ordre a conclu un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec ce ministère le 13 décembre 2012. L'ARM comprend 16 diplômes d'études collégiales dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la foresterie principalement. Également, le 14 décembre 2012 l'Ordre signait un avenant qui ajoutait sept diplômes d'études collégiales à l'ARM conclut en juin 2011 avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de la France. À cet effet, un règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre a été adopté par l'Office des professions du Québec en juin 2013 faisant état des diplômes admissibles et reconnus par la France et par le Québec.

Nous prévoyons être en mesure de terminer les travaux avec le gouvernement français et ses différents ministères pour l'ensemble des

secteurs technologiques d'ici la fin du prochain exercice financier.

SECTIONS

Section de l'Outaouais

Afin de promouvoir le sentiment d'appartenance au sein des membres en Outaouais, la section a mis en vente des polos à l'effigie de l'Ordre. L'assemblée générale annuelle a été tenue en octobre 2012.

En février 2013, pour une autre année, la section de l'Outaouais invitait tous ses membres à sa soirée de billard.

Section de Québec

ABB, avril 2012, *Structure du stade de soccer couvert Chauveau*, juin 2012, *Dégustation au Vignoble Isle de Bacchus*, novembre 2012, *LeaderTech*, mars 2013, ce sont quatre visites industrielles organisées par la section de Québec dont les membres ont répondu avec enthousiasme.

En tout premier lieu, leur année a pris l'envol avec l'Assemblée générale annuelle où la directrice des affaires professionnelles et juridiques, Me Marie-Chantal Lafrenière, prononçait une conférence portant sur la responsabilité professionnelle. À cet événement, Manon Mercier, T.P., recevait une plaque honorifique la remerciant de son engagement dans la section depuis plus de 10 ans.

Ouverts sur le monde, les membres intéressés visitaient la compagnie *ABB*, leader mondial dans les technologies d'énergies et d'automation qui permet à ses clients d'améliorer leurs performances tout en diminuant l'impact de leurs activités sur l'environnement.

La visite éducative du *stade Chauveau* reposait sur la construction de ses 11 arches en bois laminé, sur la conception de la salle mécanique et électrique ainsi que du système de ventilation.

Les membres ont eu droit à une visite et à une dégustation de six vins commentées, le tout accompagné d'une assiette de fromages, terrines et pains au vignoble *Isle de Bacchus* situé dans le village de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans. Ce fut un « authentique voyage à l'époque du régime français puisque tout y est mis en œuvre pour assurer le respect du patrimoine ancestral de l'Île d'Orléans », comme le précisent les propriétaires.

Comme fermeture de l'année, en mars 2013, les membres visitaient la compagnie LeaderTech. Cette compagnie, de haute technologie électronique, se spécialise dans l'équipement pour le contrôle de la circulation. Issue de l'Institut national d'optique, LeaderTech développe des applications de détection utilisant les DEL.

Section Bas Saint-Laurent

Cette année, les membres ont visité l'imprimerie *Tendance impression* de Rimouski qui a fait l'acquisition d'une presse « perfector » six couleurs, unique à l'est de Québec, en novembre 2012 et la chaufferie à la biomasse au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Mitis située à Mont-Joli en janvier 2013. Qu'est-ce la biomasse ? C'est l'ensemble des matières organiques d'origine végétale (algues incluses), animale ou fongique pouvant devenir source d'énergie par combustion (ex : bois énergie), après méthanisation (biogaz) ou après de nouvelles transformations chimiques (agrocarburant).

Dans le cadre de la soirée du Mérite scolaire au cégep de Rivière-du-Loup, un étudiant en technique de l'informatique a reçu un prix de 300 $ offert par la section.

COMMUNICATIONS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Dans le but de maintenir ses bonnes relations avec différentes organisations, l'Ordre a participé, en y tenant un stand, au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ). C'est dans la même optique que l'Ordre a été présent au *Salon affaires municipales*, qui s'est tenu à Québec à la fin septembre 2012, sous l'égide de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). L'Ordre a reconduit son entente avec l'organisation du concours *Science, on tourne!* en commanditant le prix de l'ingéniosité.

L'Ordre a maintenu sa présence dans les médias sociaux. Ces outils nous permettent d'assurer une diffusion plus large de nos messages, en améliorant de façon marquée la durée de diffusion sur différentes plates-formes, ainsi que la qualité des échanges directs qui sont maintenant rendus possibles.

Enfin, comme à chaque année, se sont tenues les sessions d'examen portant sur le Code de déontologie, la tenue des dossiers et le fonctionnement du système professionnel québécois.

RENCONTRE ANNUELLE DES T.P.

Les ateliers ont encore eu la faveur populaire lors de la Rencontre annuelle des T.P. Les membres ont reçu de l'information sur ces sujets d'actualité :

- les infrastructures municipales ;
- le nouveau règlement en matière d'efficacité énergétique touchant les habitations neuves ;
- l'information cognitive ayant comme objectif de transmettre les résultats d'une recherche qui consistait à mettre au point un algorithme de prédiction permettant de prévoir la productivité d'une équipe de travail ;
- la première serre commerciale sur un toit et ses défis technologiques à relever ;
- la responsabilité professionnelle soit, mesurer les conséquences des fautes et omissions commises dans l'exercice de la profession des membres.

Benoît Bergeron, T.P., chef de la division de la gestion des actifs à la Ville de Longueuil, animant l'atelier portant sur les infrastructures municipales

MÉRITE DU CIQ

Manon Mercier, T.P.

La médaille du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est décernée à une technologue professionnelle dont la contribution a eu un impact sur le développement de l'Ordre et le développement de la profession en lien avec les valeurs du système professionnel québécois. Notre technologue professionnelle, Manon Mercier, T.P., a eu l'honneur de recevoir la médaille du CIQ.

RÉUNIONS STATUTAIRES

Nous avons tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Dix réunions du Comité exécutif dont une réunion de planification au mois d'août 2012 et quatre réunions du Conseil d'administration.

Le président,

Alain Bernier, T.P.

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2013

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1er janvier et 15 février 2013.

Un poste dans la région 01,11 était en élection.

Un poste dans la région 02 était en élection.

Trois postes dans la région 13, 14, 15 étaient en élection.

Dans la région 01, 11, deux candidatures ont été reçues pour combler un poste. Nous avons donc procédé au scrutin postal pour déterminer l'élu.

Dans la région 02, une candidature a été reçue et a été ainsi déclarée élue par acclamation.

Dans la région 13, 14, 15, trois candidatures ont été reçues et ont été ainsi déclarées élues par acclamation.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues ainsi que les administrateurs élus.

RAPPORT D'ÉLECTIONS 2013 DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OTPQ

RÉGION	ADMINISTRATEURS NOMMÉS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
01, Bas Saint-Laurent - Gaspésie (1)	Raymond Pelletier, T.P.	Angélique Gagné, T.P.	Angélique Gagné, T.P.
		Raymond Pelletier, T.P.	
02, Saguenay – Lac Saint Jean (1)	Claude Gagné, T.P.	Claude Gagné, T.P.	Claude Gagné, T.P.
13, 14, 15, Rive-Nord (3)	Yvon Germain, T.P.	Yvon Germain, T.P.	Yvon Germain, T.P.
	Paul O'Borne, T.P.	Paul O'Borne, T.P.	Paul O'Borne, T.P.
	Joël Thériault, T.P.	Joël Thériault, T.P.	Joël Thériault, T.P.

Denis Beauchamp, c.a.é.
Secrétaire

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Pendant l'exercice 2012-2013, les membres du Comité exécutif se sont réunis à dix occasions dont deux fois par conférence téléphonique. Les principales résolutions du Comité exécutif, qui diffèrent de celles du Conseil d'administration, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif ;
- d'adopter les états financiers mensuels ;
- d'attribuer les bourses Méritas aux étudiants(es) affiliés(es) suivants :

PRÉNOM	NOM	PROGRAMME	CÉGEP
François	Julien	221.AO / architecture	Cégep de Rimouski
Martine R.	Lanthier	221.BO / génie civil	Collège Montmorency
Paméla	Légaré	154.AO / technologie des procédés et de la qualité des aliments	ITA, campus de La Pocatière
Jean-François	Poulin	221.BO / génie civil	Cégep Beauce-Appalaches
Olivier	Prégent	222.AO / aménagement et urbanisme	Collège de Rosemont

- d'adopter la politique Ressources humaines, *Assurance-groupe* (RH-8), telle que modifiée.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu quatre réunions, soit en juin, septembre, décembre 2012 et en mars 2013. Les principales résolutions du Conseil d'administration ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ;
- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Conseil d'administration ;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ;
- d'accepter les évaluations des dossiers d'admission et d'agrément ;
- de nommer Rino Therrien, T.P., membre du Conseil d'administration, région Côte-Nord - Nord-du-Québec, pour la durée non écoulée du mandat, soit trois ans (2015) ;
- d'accepter le rapport du comité de placements financiers tel que présenté ;
- de procéder à l'embauche d'un syndic à temps plein qui travaillera à partir du siège de l'Ordre à Montréal ;
- de nommer Claude Latulippe, T.P., membre du conseil de discipline ;
- de nommer Christiane Presseau, T.Sc.A., membre du comité d'évaluation des compétences en inspection préachat ;
- d'adopter la composition et le mandat des comités suivants : les comités des examinateurs, d'inspection professionnelle, de la formation des T.P. (uniquement Hugues Girardin, T.P.), des prix de l'Ordre, de placements financiers, d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées ;
- de nommer Gaétan Mercier, administrateur nommé, membre du comité d'assurance responsabilité professionnelle et de renommer Jean-Guy Slevan, T.P., membre du comité d'assurance responsabilité professionnelle ;
- de tenir l'Assemblée générale annuelle le samedi 22 septembre 2012 à 15 heures au Holiday Inn à Longueuil ;
- d'adopter la politique Administration et Finances, *Sceau* (AF-26), telle que modifiée et présentée ;
- d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant 2011-2012 tel que présenté ;
- de recommander aux membres assistant à l'Assemblée générale annuelle une augmentation de 10 $ pour toutes les catégories de cotisations des membres en règle ;
- de recommander aux membres assistant à l'Assemblée générale annuelle la firme Poirier et Associés inc. à titre de vérificateurs pour l'année 2012-2013 ;
- de créer un groupe de travail en communications dont le mandat est de revoir les outils de communication et les informations diffusées afin d'atteindre de nouvelles clientèles dans le but de promouvoir davantage la profession et l'Ordre ;
- de nommer Joël Thériault, T.P., Richard Gervais, T.P., Michel Plourde, T.P., un membre de l'Ordre âgé dans la vingtaine à sélectionner et une personne-ressource externe spécialisée en communications à sélectionner également comme membres du groupe de travail en communications ;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire de l'Ordre, Denis Beauchamp ou le vice-président aux affaires administratives, Laval Tremblay, T.P., à transiger avec SFL Placements ;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire de l'Ordre, Denis Beauchamp, ou le vice-président aux affaires administratives, Laval Tremblay, T.P., tous deux signataires, à transiger avec la Banque Manuvie pour l'ouverture d'un compte d'épargne à rendement élevé ;
- de nommer Guylaine Houle, T.P., syndic de l'Ordre pour une durée de trois ans renouvelable soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 avec évaluation annuelle par le Conseil d'administration ;
- ATTENDU QUE le Conseil d'administration a adopté le 8 juin 2012 la résolution CA-2371-2012 afin de procéder à l'embauche d'un syndic à temps plein qui travaillera à partir du siège de l'Ordre à Montréal ;

  ATTENDU QUE la personne choisie comme syndic à la suite d'un concours a été nommée par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 7 décembre 2012 et entrera en poste en janvier 2013 ;

  ATTENDU QUE la personne sera considérée comme une personne cadre de l'organisme en vertu de ses politiques de gestion des ressources humaines ;

  ATTENDU QUE cette réorganisation du Bureau du syndic ne nécessitera pas autant de syndics adjoints qu'actuellement ;

  de ne pas renouveler le contrat de service à durée déterminée des syndics adjoints suivants : Serge Dumas, T.P., dont le contrat vient à échéance le 31 décembre 2012, Pierre Bonneville, T.P., dont le contrat vient à échéance le 15 mars 2013, Denis J. Dubois, T.P., dont le contrat vient à échéance le 11 juin 2013 ;
- de nommer Denis Girard, T.P., syndic ad hoc, des dossiers 12-23 et 12-25 et ce, à la demande du syndic, Chenel Lauzier, T.P. ;
- que les membres exerçant en inspection préachat demeurent dans le régime collectif avec le même assureur que tous les autres membres faisant partie du programme avec Encon ;
- d'adopter le Programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle pour 2013-2014 tel que modifié avec un budget de 40 000 $;
- d'adopter les modifications au mandat du Comité des prix de l'Ordre avec ces ajouts :
  1. *Le Comité des prix de l'Ordre doit tenir compte que la sélection première du choix des candidatures pour les bourses offertes aux étudiants affiliés relève du personnel du siège de l'Ordre. Le Comité des prix de l'Ordre sélectionnera les récipiendaires pour les bourses offertes aux étudiants affiliés parmi ces candidatures proposées.*
  2. Les programmes sont : *Bourses aux étudiants affiliés (Entreprises et Méritas)* ;
- de nommer Ianik Blanchet, T.P., et Robert Tremblay, T.P., membres du Comité des examinateurs ;
- d'adopter la politique Administration et Finances, *Publication des avis de radiation, de suspension ou de sanction et normes graphiques* – nouvelle appellation – (AF-21) telle que modifiée.

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le vice-président aux affaires administratives a participé à un groupe de travail en assurance responsabilité professionnelle mis en place pour les T.P. exerçant en inspection préachat et qui avait pour objectif d'étudier les possibilités de diminuer les frais de défense et les primes versées en assurance responsabilité professionnelle pour cette catégorie de membres. Ce groupe de travail, dont faisaient partie Janick Marinier, T.P., présidente du Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat et Christiane Presseau, T.Sc.A., membre de ce comité, s'est réuni à trois reprises. Par la suite, le comité d'assurance responsabilité professionnelle, se réunissant en février 2013, a pris connaissance du rapport présenté par le vice-président aux affaires administratives, Laval Tremblay, T.P. Ce rapport, soumis au Conseil d'administration, faisait état d'une demande de dérogation pour que les T.P. pratiquant en préachat puissent contracter une assurance responsabilité professionnelle, protection préachat, en dehors du régime collectif de l'Ordre. Le Conseil d'administration, se basant sur un avis juridique, a résolu que nul ne peut déroger au *Règlement des technologues professionnels sur l'assurance responsabilité professionnelle.*

Denis Beauchamp
Secrétaire

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est institué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26). Il est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements adoptés par l'Ordre, alors qu'il était membre de l'Ordre.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil de discipline a été saisi de sept plaintes disciplinaires portées par le syndic et les syndics adjoints.

Les sept plaintes portent sur diverses infractions au *Code de déontologie des technologues professionnels,* au *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cession d'exercice des technologues professionnels* ainsi que certaines dispositions du *Code des professions*.

AUDITIONS

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil a tenu cinq jours d'audiences sur culpabilité, deux dossiers furent réunis pour une audience commune.

À la fin de l'exercice, sept dossiers étaient en attente d'audition sur culpabilité et un en attente d'audition sur sanction.

Le président substitut a tenu une audience téléphonique et a rendu une décision sur la requête du syndic en vertu de l'article 119 du *Code des professions*.

DÉCISIONS

À la fin de l'exercice 2012-2013, le Conseil de discipline avait rendu quatre décisions : trois décisions sur culpabilité et sanction, une décision sur culpabilité.

Le Conseil a imposé une limitation d'exercice, des amendes variant de 1 000 $ à 1 500 $ ainsi que le paiement des déboursés.

Le Conseil a rendu les décisions dans des délais variant entre 78 jours et 176 jours.

BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE	
Dossiers fermés au cours de l'exercice	3
Dossiers ouverts au cours de l'exercice	7
Plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil	3
Nombre d'audiences du Conseil	5
Nombre de membres du Conseil ayant siégé	3

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE		
Nature des plaintes	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Nombre d'nfractions commises en vertu du *Code de déontologie des technologues professionnels, du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'OTPQ* ainsi que certaines dispositions du *Code des professions*.	3	0
Nombre de dossiers en attente d'audience sur culpabilité	7	
Nombre de dossier en attente d'audience sur sanction	1	

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE (UN TOTAL DE 4 DÉCISIONS DISCIPLINAIRES)	
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	3
Imposant une sanction	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Nature de la sanction	
Amendes variant entre 1 000 $ et 1 500 $	3
Limitation d'exercice	1
Réprimandes	3
Paiements des frais et déboursés	3
Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	1

Me Nicole Bouchard, avocate
Secrétaire

COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

MANDAT

Tel que déterminé par le Conseil d'administration de l'Ordre, le Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées (ci-après le « comité ») a pour mandat :

1° d'évaluer la compétence des membres de l'Ordre exerçant dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées et donner avis au Conseil d'administration ;

2° de rédiger et maintenir à jour les critères qui servent à l'évaluation des compétences nécessaires à l'exercice dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées ;

3° de soumettre les membres à l'obligation d'obtenir l'attestation d'études collégiales « perfectionnement pour intervenants en évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées » ;

4° de fournir une liste des membres intéressés à parrainer ou à encadrer un membre ayant peu ou pas d'expérience dans le domaine de l'assainissement des eaux usées des résidences isolées.

NOMBRE DE RÉUNIONS ET RÉSUMÉ D'ACTIVITÉS

Depuis le 1er avril 2012, les membres du comité se sont réunis à cinq (5) reprises et ont procédé à l'analyse de trente-deux (32) dossiers de professionnels œuvrant dans le secteur, chaque nouveau technologue devant produire deux (2) études de caractérisation du site et du terrain naturel et ceux soumis à un suivi à la demande du comité devant en produire une (1) supplémentaire. Parmi ces trente-deux (32) dossiers, les membres du comité ont également analysé deux (2) demandes d'exemption dont l'une (1) a été refusée.

Le comité doit désigner un accompagnateur (membre de l'Ordre désigné par le comité) aux membres n'ayant pas répondu à toutes les exigences au moment de l'évaluation préliminaire de leurs compétences. L'accompagnateur est chargé de les guider, sur le terrain, dans leur préparation aux fins de la délivrance de l'attestation de compétence en assainissement des eaux.

BOURSES ENTREPRISES - CAMPAGNE 2012-2013

ENTREPRISE	LAURÉAT	TECHNOLOGIE	COLLÈGE
Dale Parizeau Morris Mackenzie	David White	Technologie du génie civil	Collège Dawson
Laboratoire Langelier Lanoue	Marie Lavoie	Orthèses et prothèses orthopédiques	Collège Mérici
OTPQ	Pierre-Luc Bernier Ouellette	Technologie de la maintenance industrielle	Cégep du Vieux-Montréal
Rexforêt	Stéphanie Imbeault	Technologie forestière	Cégep de Chicoutimi

David White, étudiant affilié, lauréat d'une bourse de 1 000 $ offerte par Dale Parizeau Morris Mackenzie, représentée par Denis-Philippe Tremblay

Marie Lavoie, étudiante affiliée, lauréate d'une bourse de 1 000 $ offerte par Laboratoire Langelier Lanoue, représentée par Michel Langelier, T.P.

Stéphanie Imbeault, étudiante affiliée, lauréate d'une bourse de 1 000 $ offerte par Rexforêt, représentée par Marc Lamontagne

BOURSES MÉRITAS - CAMPAGNE 2012-2013

RÉCIPIENDAIRE	TECHNOLOGIE	COLLÈGE
Olivier Houde	Techniques de laboratoire - chimie analytique	Cégep de Valleyfield
Claudia Latulipe	Technologie de la production horticole et de l'environnement	Collège Lionel-Groulx
Daphné Mc Nicoll et Catherine Dancause	Technologie des procédés et de la qualité des aliments	Institut de technologie agroalimentaire (ITA) La Pocatière
Marc-André Parent	Techniques de génie mécanique	Cégep de Sherbrooke
Laurent Pelletier	Technologie de génie métallurgique	Cégep de Trois-Rivières

Claudia Latulippe, lauréate

Marc-André Parent, lauréat

Laurent Pelletier, lauréat

RAPPORT DES COMITÉS (suite)

Parmi les trente-deux (32) professionnels analysés, un (1) est soumis à l'accompagnement tandis que huit (8) autres sont maintenus dans le processus, tous ont reçu des recommandations, dont voici les plus fréquentes :

1° effectuer un essai en chantier afin de vérifier in situ la perméabilité d'un terrain récepteur et ce, sous la couche d'infiltration, c'est-à-dire à une profondeur minimale variant de 0.3 mètre à 1.8 mètre (3 mètres dans le cas d'un puits absorbant) ou jusqu'à la rencontre d'une contrainte (couche de sol imperméable, nappe phréatique ou socle rocheux) et ce, à l'intérieur du périmètre du terrain récepteur (c'est-à-dire sous le système projeté) ;

2° inclure au plan les éléments des articles 7.1 et 7.2 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22), et de façon plus précise les distances réelles, la distance du lot voisin (puits et champs le cas échéant), les flèches d'écoulement, la côte, les radiers, le niveau du terrain existant et les distances de localisation ;

3° réaliser des plans beaucoup plus complets, conformément au Règlement, avec un repère de nivellement, les plans déposés n'étant pas assez complets pour être réalisés par un entrepreneur ;

4° recourir à deux méthodes reconnues lors de la détermination de la perméabilité du sol, en décrire la procédure et inclure les résultats au rapport.

AUTRE

Trois premières cohortes ont réussi les 180 heures de cours obligatoires menant à l'attestation d'études collégiales mis en place par l'Ordre sur entente avec le collège de l'Outaouais pour les membres exerçant dans le champ du paragraphe 4 de l'article 4.1 du règlement Q-2, r.22, soit près de cent quatre-vingts (180) membres.

La quatrième cohorte est reportée à l'automne 2013 en raison du faible taux de participation.

En outre, l'ensemble des T.P. qui souhaitent dorénavant s'inscrire à la formation doivent préalablement présenter au comité un dossier prouvant qu'ils possèdent, que ce soit grâce à leurs acquis académiques ou à leurs expériences professionnelles, les compétences suivantes : effectuer un relevé topométrique, dessiner un plan, effectuer des analyses de sols.

Louis-Philip Arsenault, T.P.
président

COMITÉ D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Comité d'évaluation des compétences en inspection préachat a tenu cinq réunions dont deux par conférence téléphonique. Le Comité a évalué les rapports de sept membres débutant en inspection préachat et leur a délivré l'attestation.

Six rapports de membres inscrits sur la liste diffusée au public et sélectionnés de façon aléatoire ont été évalués et des recommandations ont été émises visant le soutien professionnel auprès des membres, l'amélioration de la qualité d'un rapport et l'uniformisation de la pratique. Le Comité a renouvelé les attestations de 37 membres ayant respecté les 10 heures obligatoires de formation liée avec la pratique.

Des 10 heures obligatoires de formation sur un an, il a été décidé de demander 20 heures de formation réparties sur deux ans et en place à partir des années paires convenant mieux aux besoins des membres.

Les deux questionnaires – 1re demande et renouvellement - ont été mis à jour.

Depuis novembre 2001, 241 membres ont suivi la formation sur l'utilisation des documents de l'Ordre et sur les normes de pratique. De ce nombre, 13 font partie de cet exercice financier représentant 45 heures et demie de formation.

Janick Marinier, T.P.
présidente

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Au cours de l'exercice 2012-2013, l'Ordre a admis 349 nouveaux membres. De ce nombre, 277 candidats ont été admis sur la base d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions.

Le Comité des examinateurs a tenu dix réunions pour évaluer 72 dossiers d'équivalence de formation et d'équivalence de diplôme. De ce nombre, 28 candidats ayant étudié au Québec ont été acceptés, 2 ont été refusés. En ce qui a trait aux équivalences de formation de candidats provenant de l'extérieur du Canada, il y a eu 2 demandes et elles ont été acceptées.

Treize candidats ont été acceptés par équivalence de diplôme hors Québec, au Canada. D'autre part, du côté des admissions par équivalence de diplôme, de l'extérieur du Canada, l'Ordre a accepté 27 candidats ; aucun n'a été refusé.

En ce qui concerne les exigences de la Charte de la langue française, art. 37, nous n'avons pas émis de permis temporaire dans la mesure où les candidats sont très bien informés à l'avance qu'ils doivent détenir une connaissance de la langue officielle appropriée à l'exercice de leur profession, avant leur arrivée au Québec.

L'agente à l'admission et à l'agrément des programmes a participé à des ateliers de formation offerts par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sur la mise en contexte des politiques d'immigration du Québec ;

- connaître les partenariats du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) avec les ordres ;
- développer un outil d'autoévaluation en ligne ;
- comprendre la communication interculturelle auprès des personnes formées à l'étranger ;
- réviser un processus d'évaluation des compétences.

L'agente à l'admission et à l'agrément des programmes a participé à la réunion annuelle du Conseil des registraires (COR) qui s'est tenue à Montréal où il a été question d'un outil d'autoévaluation basé sur les critères technologiques nationaux (CTN).

Jean-Yves Giguère, T.P.
président

COMITÉ DE LA FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Comité de la formation n'a pas tenu de réunion.

Jean-Yves Giguère, T.P.
Président

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

COMPOSITION

Le comité d'inspection professionnelle est composé de dix (10) membres et d'une responsable de l'inspection professionnelle nommée par le Conseil d'administration de l'Ordre.

MANDAT

Le comité d'inspection professionnelle (ci-après le « comité ») est un comité statutaire en application de l'article 109 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26, ci-après le « *Code* »). Son mandat consiste essentiellement à assurer la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre selon les paramètres établis dans le cadre du *Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession*.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION POUR 2012-2013

Le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté les modifications au Programme telles que proposées par le comité. Le budget alloué pour l'exercice 2012-2013 est de 40 000 $.

Conformément à ce *Programme*, le comité a expédié un rapport d'inspection de l'exercice de la profession (questionnaire) à cent quatre-vingt-dix (190) de ses membres afin de vérifier la conformité de leur pratique aux dispositions du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r.265) ainsi que de certains articles du *Code de déontologie des technologues professionnels* (R.R.Q. c. C-26, r. 258).

Parmi les cent quatre-vingt-dix (190) questionnaires qui ont été expédiés, cent quinze (115) ont été dirigés auprès de technologues professionnels exerçant de façon principale ou secondaire en pratique privée, qui n'ont jamais été inspectés et qui ont obtenu leur diplôme (DEC) depuis quinze ans ou moins, œuvrant pour trente (30) d'entre eux dans le domaine du génie civil, pour trente (30) autres dans le domaine de l'architecture, pour vingt (20) autres dans le domaine de la mécanique du bâtiment et pour dix (10) autres dans le domaine de l'estimation et de l'évaluation du bâtiment.

Les soixante-quinze (75) technologues restants ont fait l'objet d'une inspection au besoin, c'est-à-dire à titre de dossiers « PC ou précontrôle ». Ceux-ci ont été choisis au hasard et ont dû se conformer aux conditions suivantes : technologues n'ayant jamais été inspectés et ayant obtenu leur diplôme (DEC) depuis quinze ans ou moins. Parmi ces soixante-quinze (75) technologues, quarante et un (41) d'entre eux devaient avoir leur place d'affaires dans l'une des trois (3) régions ciblées dont la répartition s'est faite de la façon suivante :

- pour vingt (20) d'entre eux, avoir sa principale place d'affaires dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;
- pour vingt (20) d'entre eux, avoir sa principale place d'affaires dans la région du Bas-Saint-Laurent ;
- pour un (1) d'entre eux, avoir sa principale place d'affaires dans la région du Nord-du-Québec.

INSPECTIONS RÉGULIÈRES

Durant l'exercice financier 2012-2013, le comité s'est réuni à cinq (5) reprises. Il a analysé cent soixante-quatorze (174) dossiers d'inspection. De ces cent soixante-quatorze (174) dossiers, soixante-deux (62) ont fait l'objet d'une inspection dite régulière ayant reçu la visite d'un inspecteur au cours de l'année, dix-neuf (19) ont été exemptés par le comité parce qu'ils ne répondaient pas ou plus aux critères établis dans le cadre du *Programme*, treize (13) ont fait l'objet d'un refus d'exemption ou de demande de précisions complémentaires avant de statuer sur leur demande d'exemption, soixante-deux (62) ont été présentés en précontrôle et dix-huit (18) ont été analysés suite à un suivi demandé par le comité.

Les recommandations les plus souvent émises par le comité ont trait à l'obligation de signer ou parapher toute inscription ou tout document inséré dans un dossier sauf si le document leur est fourni par une autre personne, l'obligation d'obtenir l'autorisation de leurs clients ou leur donner la chance de pouvoir récupérer un document leur appartenant avant de le détruire, de même qu'à mettre à la disposition du public, une copie à jour du *Code de déontologie des technologues professionnels* et du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des technologues professionnels* où l'adresse et le numéro de téléphone de l'Ordre doivent figurer.

Application des alinéas 2, 3 et 5 de l'article 112, des articles 113 et 122 du Code des professions

Au cours de l'année 2012-2013, aucune demande d'enquête particulière n'a été déposée, le comité n'a soumis aucune recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. Les membres ont transféré deux dossiers au syndic de l'Ordre pour entrave et défaut de se soumettre au processus d'inspection professionnelle.

Paul Roy, T.P.
président

COMITÉ DE PLACEMENTS FINANCIERS

Pour faire suite à une résolution du Conseil d'administration adoptée en décembre 2012, le Comité de placements financiers a transigé avec le cabinet de services financiers, SFL Placements. La somme de 100 000 $ a été transférée chez SFL Placements en fiducie pour l'ouverture d'un compte avec Investissements Renaissance et la somme de 42 647,84 $ chez la Banque Manuvie. L'Ordre a ouvert un compte d'épargne à rendement élevé à la Banque Manuvie dont les signataires sont le directeur général ou le vice-président aux affaires administratives.

Denis Beauchamp, secrétaire

COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision est institué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26). Il a pour fonction de donner un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire devant le Conseil de discipline et ce, à la demande de la personne qui a requis la tenue d'enquête par le syndic.

Le Comité de révision a reçu une demande de révision au cours de l'exercice 2012-2013.

À la fin de l'exercice, le Comité avait rendu un avis à l'effet qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline.

Me Nicole Bouchard, avocate
Secrétaire

RAPPORT DES COMITÉS (suite)

COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

Le Comité des prix de l'Ordre a tenu deux réunions. Elles se sont tenues au siège de l'Ordre. Le Comité a attribué les différentes mentions honorifiques de l'Ordre lors d'une première réunion qui s'est tenue le 6 septembre 2012. La permanence du siège social s'est assurée de sélectionner les bulletins de candidatures des étudiants affiliés pour le programme des bourses Méritas. Les membres du Comité des prix de l'Ordre se sont réunis pour attribuer ces bourses Méritas. La permanence du siège social s'est assurée de sélectionner les bulletins de candidatures des étudiants affiliés pour le programme des bourses Entreprises. Les récipiendaires ont été désignés par le Comité exécutif.

Près de 300 bulletins de candidatures ont été reçus pour les deux programmes de bourses.

Florent Boivin, T.P.
Président

MENTIONS HONORIFIQUES

1 Bénévole de l'année - **Vincent Giasson, T.P.**

Notre bénévole de l'année 2012, Vincent Giasson, T.P., a été l'un des tout premiers technologues en agroalimentaire à adhérer à l'OTPQ, lorsque le gouvernement a donné le feu vert aux diplômés en agroalimentaire à leur admissibilité au système professionnel québécois en 1994. Il est diplômé, en production végétale, de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), campus de La Pocatière. Il est à l'emploi des Industries Lassonde inc., un fleuron de l'industrie agroalimentaire. Trésorier au sein de l'Association des technologues en agroalimentaire (ATA) depuis 18 ans, son engagement fut précieux à maints égards, tant pour son association que pour l'OTPQ. Ce membre a contribué de façon significative à l'avancement des dossiers professionnels menés par l'OTPQ quant à la reconnaissance de la juste place des diplômés en sciences appliquées en agroalimentaire au Québec.

2 Étudiante bénévole de l'année - **Vicky Doyon**

Notre étudiante bénévole, Vicky Doyon, obtiendra son diplôme en technologie des productions animales de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), campus de La Pocatière. Dynamique, elle a participé à un comité voué à la relève agricole, à la présentation d'activités comme la Journée-conférences ou encore aux soirées Agritech destinées à la science et aux technologies dans le monde agroalimentaire. Elle a fait aussi partie de l'équipe d'expertise du campus de l'ITA de La Pocatière durant deux ans.

3 Mérite de l'innovation technologique de l'année 2012 - **René Quirion-Blais, T.P.**

Ce jeune technologue professionnel, René Quirion-Blais, T.P., s'est démarqué à la fin de ses études, au cégep Sorel-Tracy, au sein d'une équipe multidisciplinaire ayant mis au jour les propriétés extraordinaires provenant des résidus de canneberge. Le développement de cette nouvelle filière (toujours à l'étape initiale) pour utiliser un résidu industriel agroalimentaire intéresse vivement le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) rattaché au cégep Sorel-Tracy. L'étude à laquelle ce membre a contribué : *(...) est un travail exceptionnel combinant la recherche documentaire, la recherche appliquée au laboratoire, les interactions avec le milieu industriel et les chercheurs collégiaux et universitaires (...)* selon Monsieur Marc Olivier, chimiste, professeur-chercheur rattaché au CTTÉI. L'innovation ici (encore à l'étape préliminaire) est de proposer l'allongement du cycle de vie du principal rejet de procédé dans ce secteur agroalimentaire : le marc de canneberge. C'est le nom pour décrire la pâte d'accumulation des résidus fins produite lors de l'extraction du jus de canneberge. Il s'agit de 20 000 tonnes de résidus, par année, qui rejoignaient les sites d'enfouissement. Les polyphénols présents dans cette pâte ont des propriétés inattendues en bouche. Ils forment un film de recouvrement sur l'émail des dents et bloquent ainsi l'accès aux bactéries cariogènes, celles responsables de la carie dentaire. En outre, lier ainsi l'utilité des résidus de canneberge et une action pour réduire la carie dentaire ouvre de grandes possibilités pour allonger le cycle de vie de ces matériaux autrefois voués à l'élimination.

4 Technologue de l'année 2012 - **Jean Désormeaux, T.P.**

Comme technologue professionnel, c'est dans le créneau particulier des toitures que Jean Désormeaux, T.P., a fait sa marque. Il a fondé son entreprise en 1983, trois ans après sa diplomation du cégep St-Laurent en technologie de l'architecture. Il parvient à se démarquer rapidement par sa curiosité et sa capacité à maîtriser les différents systèmes de toiture qui existent sur le marché. Il devient vite la référence auprès des différents intervenants dans le domaine. En outre, son expertise et son professionnalisme ont été mis à rude épreuve en 1998 en raison des dommages causés par le verglas. Notre technologue de l'année a su relever les défis et répondre adéquatement à tous ses clients empêtrés dans ce piège qu'est le verglas pour les toitures. Il a siégé à plusieurs tables-conseils pour commenter voire corriger certaines pratiques ou certaines techniques jugées désuètes. Il n'a pas hésité à pousser l'utilisation des nouvelles technologies comme l'infrarouge, peu connue à l'époque. Au fil des ans, il est devenu un partenaire incontournable pour les experts en sinistre, les gestionnaires de parcs immobiliers et les grands groupes d'assureurs au Québec.

RAPPORT DE LA SYNDIC

Ce rapport se veut un portrait de l'ensemble des activités du Bureau du syndic pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Au cours de l'année, le nombre total de dossiers traités est demeuré sensiblement le même que l'an dernier, c'est-à-dire 97, un de plus que précédemment. Du côté des plaintes déposées au Conseil de discipline, il y a eu une augmentation qui élève le nombre à quatorze au lieu de neuf. Il y a une hausse de dossiers antérieurs cumulés pour un total de 62 dossiers ouverts avant le 1er avril 2012, contrairement à 50 l'an passé.

En parallèle, il y a eu moins de demandes d'enquête faites au Bureau du syndic avec 35 ouvertures de dossiers contrairement aux 46 ultérieurement. Voilà ce qui explique le maintien de l'équilibre de la charge de travail pour le bilan 2012-2013.

Au niveau de la structure du Bureau du syndic, un changement important a été amené par le Conseil d'administration. En ce sens, l'Ordre des technologues professionnels du Québec a décidé de se doter d'une permanence, et ce, à même les infrastructures ayant pignon sur rue à Montréal. Ainsi, la direction a procédé à l'embauche d'une syndic. Un local lui a été attribué et le nécessaire a été fait pour assurer l'indépendance et l'intégrité du Bureau du syndic. Il est à noter que le personnel en place a su démontrer une capacité d'adaptation au changement qui a grandement facilité l'implantation de cette nouvelle ressource.

Ce changement en cours explique également les modifications apportées aux outils servant à diffuser les informations en lien avec le travail des syndics. Il s'avère donc pertinent de prendre un instant pour définir les termes maintenant utilisés pour classifier les demandes d'enquête en regard des motifs se rapportant au Code des professions et au Code de déontologie de l'Ordre :

- ✔ **Refus de collaborer :** le technologue ne se plie pas aux exigences des instances de l'Ordre.
- ✔ **Pratique inappropriée :** la présence d'actes dérogatoires et de fautes professionnelles en lien avec la pratique.
- ✔ **Manque de professionnalisme :** le professionnel n'a pas su entretenir une relation satisfaisante entre lui et son client.
- ✔ **Notion d'intégrité :** le conflit d'intérêts, la complaisance ou la collusion.
- ✔ **Niveau de compétence :** la compétence du technologue est mise en doute pour assurer l'exactitude des produits et des services qu'il dispense.
- ✔ **Service interrompu :** la situation où le professionnel décide de ne plus poursuivre sa collaboration avec son client.
- ✔ **Usurpation de titre :** l'emploi du titre réservé de technologue professionnel sans être membre en règle de l'Ordre. Il est pertinent de noter que les nouvelles demandes en ce sens sont traitées par les affaires juridiques de l'Ordre.

À l'image des deux dernières années, la majorité des dossiers traités par le Bureau du syndic étaient dans les domaines du traitement des eaux usées en milieu résidentiel (34 %), de l'inspection (16,5 %) et de l'inspection préachat (6,2 %). Comme il est possible de le constater, il s'avère maintenant facile de dissocier l'inspection de l'inspection préachat, et ce, dans le but de servir les interventions à venir.

Dans l'ensemble des dossiers d'enquête, les raisons invoquées par les demandeurs sont : la piètre qualité des services rendus, le non-respect des normes de pratique, l'absence de diligence envers les clients et la facturation déficiente. De façon plus spécifique, l'absence d'entente de service écrite incluant une description des services à rendre est à maintes reprises une cause de contestation. Les points énoncés contreviennent au Code des professions et au Code de déontologie d'où la nécessité que le Bureau du syndic s'attarde à ces demandes afin de voir à la protection du public.

Le secteur de l'assainissement des eaux usées dans le milieu résidentiel demeure un domaine nécessitant une surveillance particulière en regard des conséquences envers les clients et l'environnement. De plus, l'ensemble des dossiers du syndic de ce secteur d'activité est complexe en raison de l'implication de plusieurs intervenants lors des ententes de service. La présence du Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées (CECAEURI) joue un rôle impératif au niveau de l'encadrement de la compétence des membres et de leur pratique professionnelle. Malgré la présence du comité et le document exhaustif sur les méthodes de travail avec les protocoles à respecter, l'absence de normes de pratique officielle et règlementée complexifie le travail de l'équipe des syndics.

Le domaine de l'inspection préachat demeure un secteur d'activité sensible aux questionnements parmi les gens qui ont recours à ce service. Il représente 6,2 % des dossiers traités. Les rapports techniques lourds et volumineux remis aux clients font l'objet de critiques sur leur clarté des données et la difficulté d'interprétation. Dans quelques cas, les délais réservés à la rédaction de rapports font aussi l'objet de litige entre les parties. Il est à noter que de nombreux clients ayant peu de connaissance en la matière se sentent démunis. Sans compter que les technologues se trouvent au cœur d'une situation qui implique, dès l'achat ou la vente d'une propriété, des investissements financiers et personnels considérables de la part de la clientèle.

Le secteur des plans et devis (8,2 %) est un domaine où les erreurs et omissions sont multiples. Le syndic est appelé à intervenir pour éclaircir certaines notions de la pratique professionnelle des technologues. Le questionnement se pose habituellement sur la maitrise des normes en vigueur et sur la notion de responsabilité entre les parties au dossier.

Dans le milieu de l'expertise, les clients (7,2 %) ont souvent des interrogations sur la nature de ce travail, l'ampleur du mandat et les paramètres juridiques à propos des professionnels qui doivent agir à titre d'experts devant la cour. Dans ce cas précis, la clientèle est déjà dans une situation de méfiance et ce facteur n'aide pas à une saine collaboration entre le technologue professionnel et son client.

La conciliation rapide fut utilisée à six reprises dans le cas de dossiers simples où le litige a pu être réglé avec diligence. En contrepartie, trois dossiers sont gérés par deux syndics ad hoc. Ces dossiers ne relèvent pas du Bureau du syndic ce qui explique le peu d'informations diffusées à ce sujet. Par ailleurs, il n'y a eu qu'un seul dossier qui a fait l'objet d'une révision. En guise de décision, le Comité de révision n'a pas demandé au Conseil d'administration de revoir l'enquête.

Le syndic répond aux diverses demandes du public concernant la pratique professionnelle des membres, les particularités de notre Code de déontologie et du Code des professions, ainsi que les recours possibles. Cette année, le syndic a répondu à 87 demandes de renseignements du public. En conclusion, il est pertinent de soulever que le Bureau du syndic a ouvert, de sa propre initiative, trois dossiers en lien avec la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

STATISTIQUES DU BUREAU DU SYNDIC

BILAN DES ACTIVITÉS *(Certains dossiers ont débuté avant le 1er avril 2012.)*	ÉTAT AU 31 MARS 2013
Nombre de dossiers à traiter	97
Nombre de membres visés par les dossiers à traiter	73
Demandes de tenue d'enquête (dossiers ouverts)	35
Dossiers débutés avant le 31 mars 2012	62
Demandes de renseignements divers	87
Enquêtes en cours	54
Demande d'enquête particulière	0
Dossiers réglés et fermés par la conciliation disciplinaire (art. 123.6 C.P.)	5
Différends réglés par la conciliation rapide (dossiers courts)	6[1]
Dossier soumis à la conciliation de comptes	0
Demande d'arbitrage reçue	0
Dossier soumis au Comité de révision	1
Dossiers déposés au Conseil de discipline	14
Dossiers au Conseil de discipline en attente de décision	9
Dossiers au Conseil de discipline avec décision rendue	6
Dossier au Tribunal des professions	0
Demande d'accès à la Commission d'accès à l'Information	0
Enquêtes terminées, dossiers réglés et fermés	29
Dossiers portant sur l'usurpation de titre	6
Poursuite pénale portant sur l'usurpation de titre	0
Dossiers fermés suite à un jugement de culpabilité rendu pour usurpation de titre	5
Jugement de non-culpabilité rendu pour usurpation de titre	0
Dossier d'usurpation de titre en cours d'enquête	0
Dossiers traités par les deux syndics ad hoc	3[1]

[1] Ces dossiers ne sont pas inclus dans le nombre de dossiers traités.

Ci-joint le tableau comprenant la répartition des différents motifs qui sont invoqués par les demandeurs d'enquête.

MOTIFS DES DEMANDES D'ENQUÊTE	NBRE 2011-2012	NBRE 2012 2013
Pratique inappropriée	7	29
Notion d'intégrité	13	23
Manque de professionnalisme	52	21
Refus de collaborer	10	12
Usurpation de titre	10	6
Service interrompu	0	3
Niveau de compétence	4	3
Total	**96**	**97**

Ci-joint le tableau faisant état de la répartition des dossiers en fonction des domaines de pratique des technologues professionnels.

NBRE DE DOSSIERS 2012-2013	% 2012-2013	% 2011-2012	DOMAINES DE PRATIQUE
33	34 %	44,8 %	Assainissement des eaux usées
16	16,5 %	20,8 %	Inspection
6	6,2 %		Inspection préachat
8	8,2 %	11,5 %	Plans et devis
7	7,2 %	6,3 %	Expertise
7	7,2 %		Comité d'évaluation des compétences en assainissement des eaux usées des résidences isolées (CECAEURI)
5	5,2 %		Comité d'inspection professionnelle (CIP)
5	5,2 %	10,4 %	Construction
4	4,1%	3,1 %	Orthèses et prothèses
2	2,1 %		Orthèses plantaires
2	2,1 %		Aménagement
1	1 %	1 %	Agroalimentaire
1	1 %		Évaluation énergétique
		2,1 %	Technologie du génie électrique

Ci-joint les tableaux qui présentent l'évolution dans le temps du nombre des dossiers en fonction de différents facteurs.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

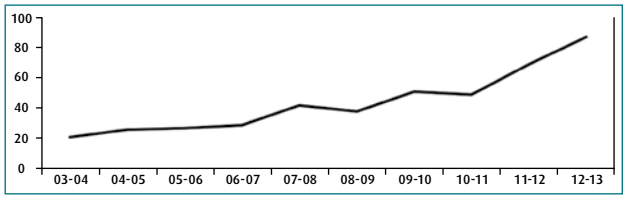

DOSSIERS À TRAITER

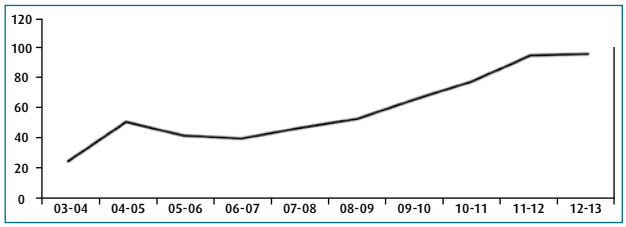

DEMANDES D'ENQUÊTE

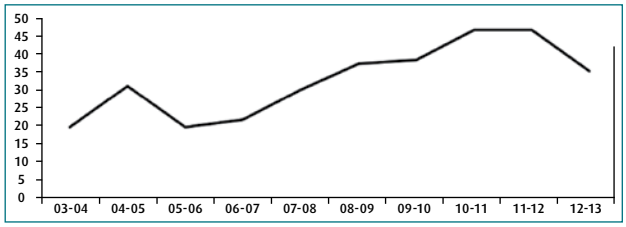

AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Voici les autres activités professionnelles qui ont occupé les membres de l'équipe du Bureau du syndic, en plus de la gestion des dossiers en cours :

- Participer aux diverses formations et forums présentés par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) concernant le système professionnel et les instances concernées.
- Concourir à des formations personnalisées sur les différents aspects du droit disciplinaire à l'aide de rencontres organisées avec des spécialistes chevronnés du milieu et grâce à la lecture de publications juridiques récentes qui sont disponibles périodiquement.
- Assister à des rencontres basées sur les réflexions et les échanges avec l'équipe de direction de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

ÉQUIPE EN PLACE

Guylaine Houle, T.P., syndic, depuis le 1er janvier 2013
Chenel Lauzier, T. P., syndic, jusqu'au 31 décembre 2012
Pierre Bonneville, T.P., syndic adjoint, jusqu'au 15 mars 2013
Denis J. Dubois, T.P., syndic adjoint
Serge Dumas, T.P., syndic adjoint, jusqu'au 31 décembre 2012
Pierre Hubert, T.P., syndic adjoint
François Linteau, T.P., syndic adjoint
Guy Veillette, T.P., syndic adjoint

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de l'**ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, un résumé des principales méthodes comptables, d'autres informations explicatives ainsi qu'un questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBE**C au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

INFORMATIONS COMPARATIVES

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers, qui indique que l'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er avril 2012 et que sa date de transition était le 1er avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Poirier & Associés Inc.

Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA
Vaudreuil Dorion
Le 12 août 2013

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	Budget	2013	2012
	$	$	$
PRODUITS			
Cotisations	**1 118 500**	1 081 815	1 093 418
Étude de dossiers et administration	**25 000**	26 140	25 939
Formation continue	**-**	4 701	33 475
Services rémunérés (annexe A)	**156 000**	335 001	316 729
Autres (annexe B)	**42 000**	96 776	63 980
	1 341 500	**1 544 433**	**1 533 541**
CHARGES			
Salaires et charges sociales	**540 000**	535 784	574 033
Reconnaissance professionnelle (annexe C)	**39 000**	33 970	36 359
Tableau des membres et admission (annexe D)	**26 000**	41 062	43 326
Inspection professionnelle (annexe E)	**40 000**	27 750	43 073
Syndic et discipline (annexe F)	**195 000**	319 883	254 748
Relation avec le milieu (annexe G)	**28 000**	22 452	26 644
Promotion et communications (annexe H)	**54 000**	59 207	56 649
Administrateurs et mandataires (annexe I)	**127 000**	117 433	127 416
Sections (annexe J)	**8 000**	5 778	6 549
Gestion et soutien (annexe K)	**263 000**	262 371	262 964
Services aux membres (annexe L)	**21 500**	27 463	21 836
Formation continue	**-**	25	18 768
	1 341 500	1 453 178	1 472 365
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**-**	**91 255**	**61 176**

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	FONDS AFFECTÉS							
	Réserve	Stabilisation et réduction cotisation	Projets spéciaux	Assurés membres	Assurance responsabilité	Non affectés	2013 Total	2012 Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT	113 100	8 128	20 013	96 338	741 682	(52 558)	**926 703**	865 527
Excédant des produits par rapport aux charges	-	-	-	-	-	91 255	**91 255**	61 176
Affectation d'origine interne (note 5)	-	-	(2 000)	17 506	164 248	(179 754)	-	
SOLDE À LA FIN	113 100	8 128	18 013	113 844	905 930	(141 057)	**1 017 958**	926 703

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

ACTIF	2013	2012
	$	$
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**344 079**	591 631
Dépôts à terme (note 6)	**731 293**	661 553
Débiteurs	**325 164**	296 562
Charges payées d'avance	**27 151**	35 795
	1 427 687	1 585 541
Placement (note 7)	**117 243**	14 000
Immobilisations (note 8)	**25 286**	34 725
	1 570 216	1 634 266

PASSIF	2013	2012
	$	$
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 10)	**181 788**	216 405
Produits reportés	**370 470**	491 158
	552 258	707 563

SOLDE DE FONDS	2013	2012
	$	$
Réserve	**113 100**	113 100
Stabilisation et réduction de la cotisation	**8 128**	8 128
Projets spéciaux	**18 013**	20 013
Assurés membres	**113 844**	96 338
Assurance responsabilité	**905 930**	741 682
NON AFFECTÉS	**(141 057)**	(52 558)
	1 017 958	926 703
	1 570 216	1 634 266

Pour le Conseil d'administration

Alain Bernier, T.P.
Administrateur

Laval Tremblay, T.P.
Administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2012
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**91 255**	61 176
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**9 438**	13 349
	100 693	74 525
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	**(175 262)**	(164 896)
	(74 569)	(90 371)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme et placements	**(172 983)**	11 426
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(6 412)
	(172 983)	5 014
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(247 552)**	(85 357)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**591 631**	676 988
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**344 079**	591 631

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des technologues professionnels du Québec a été fondé le 30 janvier 1980 et est régi par le Code des professions du Québec. L'organisme a pour mission de promouvoir la reconnaissance des technologues et d'assurer la qualité de leurs services professionnels afin de répondre à l'élément central du système professionnel québécois : la protection du public. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des produits

L'Ordre des technologues professionnels du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les produits de publicité sont constatés au fur et à mesure que la publicité est diffusée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci dessous

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Fonds de réserve

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créé un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations désuètes.

Fonds des projets spéciaux

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des projets spéciaux pour assurer une liquidité en cas de développement de projets spéciaux.

Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en juin 1998, il a été décidé que serait créé un fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

Fonds d'assurance responsabilité

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en décembre 2006, il a été décidé que serait créée une réserve d'assurance en responsabilité professionnelle dans le but de pallier les hausses de primes et de réaliser des projets d'éducation, de prévention des hausses en cas de sinistres ou de recherches afin de mieux servir ses membres en pratique privée.

Fonds des assurés membres

Lors d'une réunion du Conseil d'administration en mars 2004, il a été décidé que serait créé un fonds des assurés membres afin de réduire ultérieurement des primes d'assurances à ses membres.

Fonds non affectés

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des produits reportés.

3. PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un audit et ne sont pas couverts par le rapport de l'auditeur indépendant.

4. INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'organisme a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur les résultats de l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2012, ni sur ses actifs nets à la date de transition, soit le 1er avril 2011.

5. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le Conseil d'administration a autorisé l'affectation de 179 754 $ des fonds non affectés aux fonds affectés selon la répartition présentée à l'état de l'évolution des soldes de fonds. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins, sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

6. DÉPÔTS À TERME

	2013	2012
	$	$
Dépôts à terme, aux taux de 1,10 % et 1,65%, échéant en avril 2013	731 293	661 553

Les dépôts à terme sont comptabilisés au coût majoré des intérêts courus.

7. PLACEMENTS, AU COÛT

	2013	2012
	$	$
Fonds communs de placements	103 243	-
Parts permanentes Desjardins	14 000	14 000
	117 243	14 000

8. IMMOBILISATIONS

	2013			2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	$	$	$	$
Mobilier et équipement	175 868	169 854	6 014	7 518
Équipement informatique	326 262	311 250	15 012	21 446
Logiciels	90 515	86 255	4 260	5 761
Améliorations locatives	29 655	29 655	-	-
	622 300	597 014	25 286	34 725

9. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2013, l'organisme disposait d'une marge de crédit bancaire de 100 000 $, renouvelable annuellement. Cette marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 50 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

10. CRÉDITEURS

	2013	2012
	$	$
Fournisseurs	70 418	68 587
Charges courues	7 611	17 315
Salaires et déductions à la source	48 482	41 608
Office des professions du Québec	27 188	41 462
Taxes à la consommation	26 089	45 433
Dépôts sur sceaux et joncs	2 000	2 000
	181 788	216 405

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux et de contrats de service totalisent 206 760 $ et les versements estimatifs à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	$
2014	94 812
2015	89 319
2016	22 629
	206 760

De plus, l'Ordre a conclu un contrat avec une firme de gestion pour l'administration de sa gestion financière et de son Tableau de l'Ordre. Le contrat en cours se termine le 31 août 2013. Les versements prévus totalisent 31 141 $.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.
L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution. Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses charges.

13. BILAN D'OUVERTURE

ACTIF	1er avril 2011
	$
ACTIF À COURT TERME	
Encaisse	676 988
Dépôts à terme	672 979
Débiteurs	212 994
Charges payées d'avance	39 543
Placements	14 000
Immobilisations	41 662
	1 658 166

PASSIF	1er avril 2011
	$
Créditeurs	220 728
Produits reportés	571 911
	792 639

ACTIFS NETS	1er avril 2011
	$
Réserve	113 100
Stabilisation et réduction de la cotisation	8 128
Projets spéciaux	37 274
Assurés membres	84 844
Assurance responsabilité	590 105
Non affectés	32 076
	865 527
	1 658 166

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	Budget	2013	2012
	$	$	$
Annexe A			
Services rémunérés			
Vente de services	**150 000**	35 298	39 381
Ristourne d'assurances et frais administratifs	**-**	290 335	267 807
Revenus de publicité « TP Express »	**-**	2 430	3 006
Ventes de produits	**6 000**	**6 938**	**6 535**
	156 000	335 001	316 729
Annexe B			
Autres			
Rencontre annuelle des T.P.	**-**	8 505	8 640
Intérêts	**8 000**	20 873	15 905
Amendes	**15 000**	11 972	22 435
Évaluation inspecteurs	**4 000**	5 346	5 894
Divers	**15 000**	50 080	11 106
	42 000	96 776	63 980
Annexe C			
Reconnaissance professionnelle			
Déplacements et représentation	**4 000**	5 851	6 408
Cotisations	**20 000**	19 968	20 318
Reconnaissance professionnelle et représentation gouvernementale	**15 000**	7 760	8 487
Perfectionnement	**-**	**391**	**1 146**
	39 000	33 970	36 359
Annexe D			
Tableau des membres et admission			
Déplacements et représentation	**1 000**	1 187	40
Programmation	**5 000**	20 163	25 798
Papeterie, impression et fournitures	**9 000**	5 946	6 843
Postes et adressages	**11 000**	13 766	10 645
	26 000	41 062	43 326
Annexe E			
Inspection professionnelle			
Honoraires et comité d'inspection professionnelle	**40 000**	27 750	43 073

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)

	Budget	2013	2012
	$	$	$
Annexe F			
Syndic et discipline			
Discipline	10 000	10 626	16 349
Honoraires juridiques sur discipline	50 000	71 335	74 091
Honoraires de syndic	135 000	237 689	163 785
Déplacements	-	-	523
Papeterie et impressions	-	233	-
	195 000	319 883	254 748
Annexe G			
Relation avec le milieu			
Déplacements et représentation	**26 000**	20 699	25 528
Divers	**2 000**	1 753	1 116
	28 000	22 452	26 644
Annexe H			
Promotion et communications			
TP Express	**10 000**	7 940	9 316
Rapport annuel	**3 000**	2 631	2 740
Bourses et prix d'exposition	**5 000**	10 450	5 500
Publicité	**30 000**	34 634	34 282
Communications	**5 000**	3 552	4 811
Déplacements et représentation	**1 000**	-	-
	54 000	59 207	56 649
Annexe I			
Administrateurs et mandataires			
Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	**75 000**	77 729	76 020
Déplacements et représentation	**48 000**	33 584	45 276
Assurances	**4 000**	6 120	6 120
	127 000	117 433	127 416
Annexe J			
Sections			
Remises	**8 000**	5 778	6 549
Annexe K			
Gestion et soutien			
Cotisations	**1 000**	1 520	953
Formation et documentation	**2 500**	777	1 374
Papeterie, impression et fournitures	**14 000**	12 731	14 260
Postes et adressages	**14 000**	9 662	14 247
Communication	**12 000**	10 952	10 922
Loyer	**75 000**	74 458	73 391
Entretien de l'équipement	**14 000**	18 300	14 517
Location d'équipement	**12 500**	11 286	11 148
Assurances et taxes	**12 000**	14 811	14 001
Entretien du local	**1 000**	356	250
Honoraires professionnels	**6 500**	5 900	8 449
Honoraires de gestion	**72 500**	72 563	70 449
Perfectionnement	**2 000**	812	621
Intérêts et frais bancaires	**14 000**	18 805	15 033
Amortissement des immobilisations	**10 000**	9 438	13 349
	263 000	262 371	262 964
Annexe L			
Services aux membres			
Rencontre annuelle des T.P.	-	8 505	8 640
Programme de développement professionnel	**12 000**	10 962	3 948
Consultation	**6 000**	5 401	6 563
Achats de sceaux et joncs	**3 500**	2 595	2 685
	21 500	**27 463**	21 836

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013-2014

		$	$
REVENUS			
	Cotisations des membres		1 100 000
	Frais d'étude de dossiers et administration		25 000
Services			
	Ventes de sceaux et joncs	6 000	
	Intérêts sur dépôts	8 000	
	Ristournes d'assurances et frais administratifs	150 000	
	Évaluation des inspecteurs	4 000	
	Amendes	15 000	
	Divers	15 000	
Total des services			198 000
Total des revenus			**1 323 000**
DÉPENSES			
Salaires et avantages sociaux			540 000
Déplacements & représentation			
	Réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration	75 000	
	Déplacements et représentations	72 000	
Total des déplacements et représentation			147 000
Frais d'exploitation			
	Papeterie et impression	14 000	
	Postes et adressages	24 000	
	Fournitures de bureau	6 000	
	Documentation	1 000	
	Télécommunications	12 000	
	Internet	5 000	
	Loyer	76 000	
	Entretien des locaux	500	
	Entretien d'équipements	16 000	
	Assurances, taxes et permis	16 000	
	Location d'équipements	12 500	
	Amortissement des immobilisations	10 000	
Total des frais d'exploitation			**193 000**
Publications			
	Bulletin TP Express	10 000	
	Rapport annuel	3 000	
Total des publications			**13 000**
Frais bancaires			16 600
Sections			8 000
Cotisations			21 500
Rencontre annuelle des T.P.			-
Bourses			5 000
Publicité			30 000
Perfectionnement			2 000
Programme de développement professionnel			12 000
Frais de consultation			
	Reconnaissance professionnelle	25 000	
	Frais juridiques et disciplines	60 000	
	Honoraires de gestion	74 000	
	Honoraires de vérification	6 500	
	Frais de programmation	5 000	
	Honoraires de consultation	4 000	
	Honoraires de syndic	110 000	
	Honoraires d'inspection professionnelle	40 000	
	Évaluation inspection préachat	2 000	
Total des frais de consultation			**326 500**
Divers			5 500
Total des dépenses			1 320 100
EXCÉDENTS DES REVENUS SUR LES DÉPENSES			**2 900**

TABLEAU DES MEMBRES

Régions de domicile	Membres	Étudiants
Bas Saint-Laurent	129	23
Saguenay–Lac-Saint-Jean	94	15
Capitale-Nationale	332	41
Mauricie	105	9
Estrie	121	9
Montréal	798	119
Outaouais	142	10
Abitibi-Témiscamingue	69	4
Côte-Nord–Nouveau-Québec	35	5
Nord-du-Québec	9	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	19	2

Régions de domicile	Membres	Étudiants
Chaudière–Appalaches	186	56
Laval	178	25
Lanaudière	211	15
Laurentides	255	28
Montérégie	652	63
Centre-du-Québec	147	14
Hors Québec	67	1
Hors Canada	6	1
Total	**3 555**	**440**

RÉPARTITION DES MEMBRES

	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Membres en règle au début de l'exercice	3 595	3 663	3 672
+ Admissions	351	355	400
- Radiations	386	413	400
- Décédés	5	10	9
Membres en règle à la fin de l'exercice	**3 555**	**3 595**	**3 663**

COTISATION

La cotisation pour l'année 2012-2013 (1er avril 2012 au 31 mars 2013) s'établit comme suit :

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.)	340 $
Cotisation finissant 1 (1er exercice à l'Ordre)	130 $
Cotisation finissant 2 (2e exercice à l'Ordre)	240 $
Cotisation d'un membre sans emploi	210 $
Cotisation d'un membre en congé parental	210 $
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	160 $
Cotisation d'un membre retraité	85 $
Cotisation d'un étudiant affilié	22 $

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DU PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013

COMITÉ EXÉCUTIF

Alain Bernier, T.P. (06) - Président depuis 2000, membre du CA depuis 1995

Laval Tremblay, T.P. (03, 12) - Vice-président aux affaires administratives, depuis 1987

Richard Legendre, T.Sc.A. (03, 12) - Vice-président aux affaires professionnelles, depuis 1994

Joël Thériault, T.P. (13, 14, 15) - Vice-président aux communications, depuis 2004

Charles Nadeau, CGA – Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) depuis juin 2010

ADMINISTRATEURS (au 31 mars 2013)

Raymond Pelletier, T.P. (01, 11), depuis 1980

Claude Gagné, T.P. (02), depuis le 4 avril 2009

Bernard Gaudichon, T.P. (03, 12), depuis le 3 avril 2010

Michel Plourde, T.P. (04, 17), depuis 2003

Germain Thibault, T.P. (05), depuis 2001

Yanick Bouchard-Latour, T.P. (06), depuis 2004

Richard Gervais, T.P. (06), depuis 1998

Guy Létourneau, T.P. (06), depuis 1984

Jean-Guy Slevan, T.P. (06), depuis le 14 avril 2012

Josée Gionet, T.P. (07), depuis le 13 mars 2009

Marc Guimont, T.P. (08), depuis 1995

Rino Therrien, T.P. (09), depuis le 21 septembre 2012

Yvon Germain, T.P. (13, 14, 15), depuis 2004

Paul O'Borne, T.P. (13, 14, 15), depuis le 8 juin 2012

Michel Langelier, T.P. (16), depuis le 19 septembre 2008

Patrick Sullivan, T.P. (16), depuis le 5 juin 2009

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OPQ

Gina Gaudreault, MBA, depuis 2007 au 4 février 2013
Jeanne Grimard, depuis le 31 juillet 2008 au 31 mars 2013
Gaétan Mercier, depuis le 15 avril 2011
Diane Morin, depuis le 25 février 2013
Charles Nadeau, CGA, depuis le 5 juin 2009

SECRÉTAIRE

Denis Beauchamp, c.a.é.

SYNDIC

Chenel Lauzier, T.P., jusqu'au 31 décembre 2012
Guylaine Houle, T.P., depuis le 1er janvier 2013

SYNDICS ADJOINTS

Pierre Bonneville, T.P., jusqu'au 15 mars 2013
Denis J. Dubois, T.P.
Serge Dumas, T.P., jusqu'au 31 décembre 2012
Gilles Y. Hamel, T.P.
Pierre Hubert, T.P.
François Linteau, T.P.
Guy Veillette, T.P.

SYNDIC AD HOC

Patrick Gautreau, T.P.
Denis Girard, T.P., depuis le 7 décembre 2012

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Vice-président aux affaires professionnelles
Vice-président aux affaires administratives, délégué substitut

COMITÉS (AU 31 MARS 2013)

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Deux représentants du courtier
Membre élu à la vice-présidence aux affaires administratives
Gaétan Mercier, administrateur nommé, depuis le 8 juin 2012
Richard Gervais, T.P., jusqu'au 8 juin 2012
Jean-Guy Slevan, T.P.
Un membre ad hoc (expert technique au besoin)
Direction générale (secrétaire)

CONSEIL DE DISCIPLINE

Me Jean-Guy Gilbert (président nommé par le gouvernement)
Sylvain Dionne, T.P., jusqu'au 11 mai 2012
Claude Latulippe, T.P., depuis le 8 juin 2012
Yan Lévesque, T.P.
Pascal Martin, T.P.
Léopold Théroux, T.P.
Me Nicole Bouchard (secrétaire)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Louis-Philip Arsenault, T.P., président
Jean-Luc Archambault, T.P.
Maurice Charbonneau, T.P.
Serge Gingras, T.P.
Marc Raby, T.P.
Paul Roy, T.Sc.A.
Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN INSPECTION PRÉACHAT

Janick Marinier, T.P., présidente
Christiane Presseau, T.Sc.A., depuis le 8 juin 2012
Denis Girard, T.P.
Éric Lessard, T.P.
Hakim Maldji, T.P.
Direction générale (secrétaire)

ÉVALUATION DU TRAVAIL DES SYNDICS

Gina Gaudreault, administratrice nommée, jusqu'au 4 février 2013
Josée Gionet, T.P.
Marc Guimont, T.P.
Guy Létourneau, T.P.

EXAMINATEURS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Nicholas Archambault, T.P.
Denis Arseneault, T.P., du 21 septembre 2012 au 22 janvier 2013
Ianik Blanchet, T.P., depuis le 1er mars 2013
Line Gagnon, T.P., depuis le 8 juin 2012
Paul O'Borne, T.P., jusqu'au 7 juin 2012
Robert Tremblay, T.P., depuis le 1er mars 2013
Adrien Turgeon, T.P., jusqu'au 7 juin 2012
Allison Lebon (secrétaire)

FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)
Hugues Girardin, T.P.
Marielle Gingras, représentante du ministère de l'Éducation
Louise Brunelle, représentante suppléante du ministère de l'Éducation
Anne Filion, représentante de la Fédération des cégeps
Anne Desjarlais, représentante de la Fédération des cégeps
Direction générale (secrétaire)

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Paul Roy, T.Sc.A. (président)
Denis Bertrand, T.P.
Rénald Cyr, T.P.
Richard Cyr, T.P.
Serge Gingras, T.P.
Guylaine Houle, T.P., jusqu'au 15 janvier 2013
Yvan Lemay, T.P.
Jean Picard, T.P.
Robert Porter, T.P.
Serge Toutant, T.P.
Stéphane Drapeau, T.P (inspecteur)
Charles Duguay, T.P. (inspecteur)
Jacques Goyette, T.P (inspecteur)
Direction des affaires professionnelles et juridiques (secrétaire)

PLACEMENTS FINANCIERS

Germain Thibault, T.P.
Laval Tremblay, T.P.
Direction générale

PRIX DE L'ORDRE

Florent Boivin, T.P. (président)
Stéphane Gariépy, T.P.
Jean-Marc Simon, T.P.
Direction du développement professionnel (secrétaire)

RÉVISION

Jeanne Grimard, administratrice nommée, jusqu'au 31 mars 2013
Luc Gendron, T.P. (président)
Gervais Lessard
Louis Parent, T.P.
Me Nicole Bouchard (secrétaire)

PERSONNEL PERMANENT (AU 31 MARS 2013)

Denis Beauchamp, c.a.é., directeur général et secrétaire de l'Ordre

Me Marie-Chantal Lafrenière, directrice des affaires professionnelles et juridiques

Denis-Philippe Tremblay, directeur du développement professionnel

Lisette Lavoie, adjointe administrative

Allison Lebon, agente à l'admission et à l'agrément

Denis Sénéchal, adjoint au développement professionnel, désigné aux cégeps

Laura Ponthoreau, conseillère à la direction professionnelle et juridique, jusqu'au 24 août 2012

Youmaïssé Wade, conseillère à la direction professionnelle et juridique, depuis le 20 août 2012

Šárka Špacková, agente au développement professionnel, jusqu'au 14 juin 2012

Nathalie Saint-Martin, agente au développement professionnel, depuis le 6 juin 2012